

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 JUIN 2021**

**Délibération n° D-2021-242**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22/06/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 05/07/2021

Cession d'une parcelle de terrain rue du Bas Sablonnier - BH  
365

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur François GIBERT, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA.

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Cession d'une parcelle de terrain rue du Bas Sablonnier - BH 365**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune est propriétaire d'un petit terrain situé rue du Bas Sablonnier, cadastré section BH n°365 pour une superficie de 131 m<sup>2</sup>.

L'acquéreur de la propriété riveraine de ce terrain en a demandé l'acquisition afin de pouvoir l'intégrer à sa future propriété, destinée à un aménagement de bureaux,

Cet espace ne présentant aucun intérêt pour la collectivité compte tenu de l'aménagement de parking à coté de cette parcelle, celle-ci peut être cédée au propriétaire riverain.

Le prix de cession a été fixé à NEUF MILLE CENT SOIXANTE DIX EUROS (9 170,00 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession au profit de l'acquéreur de la propriété riveraine de la parcelle cadastrée section BH n°365 de 131 m<sup>2</sup> au prix de 9 170,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 44 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 1  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

2021-79191-09140



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Finances Publiques de la  
Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale

11, rue Riffault – BP 70549  
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00  
mél. : ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : SERVANT Valérie

téléphone : 05 49 00 85 73  
courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS :

Réf OSE : 2021-79191-09140



**FINANCES PUBLIQUES**

Le 03/03/2021

Le Directeur à

COMMUNE DE NIORT

1 PL MARTIN BASTARD  
CS 58755  
79027 NIORT CEDEX

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*Désignation du bien :* Parcelle non bâtie zone UM  
*Adresse du bien :* 49 rue du Bas Sablonnier, 79 000 Niort  
*Valeur vénale :* 8 000€ HT, soit 61€/m<sup>2</sup> HT +/-15 % .

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*



#### **1 – SERVICE CONSULTANT.**

Commune de Niort  
affaire suivie par :Mme

#### **2 – DATE**

de consultation : 17/02/2021  
de réception : 17/02/2021  
de visite : sans  
de dossier en état : 17/02/2021

#### **3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession au riverain propriétaire de l'ancien séchoir, bâtiment voisin de la parcelle.

#### **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Commune : NIORT

Référence cadastrale : Section BH , Parcelle 365 .

Contenance : 131m<sup>2</sup> au total .

Parcelle non bâtie en bordure de voie publique, de superficie 131m<sup>2</sup>, dont deux côtés sont fermés par des constructions, avec un poteau électrique implanté dessus.

#### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Nom du (des) propriétaire(s) : Commune de Niort

#### **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

Le bien est situé en zone UM du PLU de Niort

Les constructions nouvelles doivent être implantées :

- A l'alignement des voies publiques ou privées
- Ou avec un retrait (R) au moins égal à : 2,5 mètres et de 5 mètres au droit des accès des garages
- Avec un retrait de 7,50 mètres des berges ou des murs de quai des rivières et cours d'eau

#### **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

Sans objet

#### **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est estimée à 8 000€ HT, soit 61€/m<sup>2</sup> HT +/-15 % .

**9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

**Le présent avis est valable 18 mois.**

**10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,

  
Valérie SERVANT  
Inspectrice des Finances Publiques

